

REGLEMENT CONCOURS

Article 1 : La société Editions Casterman s.a. (ci-après « l'Organisateur »), dont le siège social est sis à 1000 Bruxelles, Cantersteen 47/4, Belgique, organise un concours avec obligation d'achat (ci-après « le Concours ») sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et Twitter, via les librairies participantes (y compris en ligne) ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante :

<https://www.casterman.com/concoursilluminae>

Article 2 : Le Concours est ouvert à toute personne physique ayant accepté le présent règlement et ayant transmis à l'Organisateur les documents prévus à l'article 4 (ci-après « Les Participants »). Sont exclues les personnes ayant un lien juridique direct avec l'Organisateur ou ses partenaires, et d'une façon générale, toutes personnes ayant participé à la mise en œuvre du Concours, ainsi que leur famille directe.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi belge applicable aux jeux et concours.

Article 3 : Les Participants âgés de moins de 18 ans doivent avoir obtenu l'accord de leur(s) parent(s) ou tuteur légal pour accepter le présent règlement et participer au Concours.

En donnant leur accord pour que l'enfant mineur s'inscrive et participe au Concours, les parents ou tuteurs légaux acceptent d'être liés par le présent règlement en ce qui concerne la participation au Concours par l'enfant.

Article 4 : Pour pouvoir participer valablement au Concours, chaque Participant doit impérativement transmettre à l'Organisateur avant la date de fin du Concours par courriel à l'adresse communication@casterman.com:

Une preuve de la précommande du tome 3 de la série Illuminae d'Amie Kaufman et Jay Kristoff publié par les Editions Casterman, une telle preuve pouvant consister en un ticket de caisse, une facture ou une attestation de précommande tamponnée d'une librairie.

Article 5 : Le Concours est ouvert aux Participants du 15 juin 2018 au 15 juillet 2018.

Article 6 : Les gagnants seront tirés au sort par l'Organisateur parmi l'ensemble des participations valides.

Article 7 : En aucun cas, l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'accidents, coûts, dommage(s) direct(s) ou indirect(s) quelconque(s) pouvant survenir suite à la participation au Concours et à l'attribution des gains.

Les Participants sont conscients et acceptent que l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'une défaillance des réseaux, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des données.

Si le Concours doit être reporté, annulé, interrompu en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur, ce dernier n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

Toute décision de l'Organisateur ou de ses représentants relative au présent Concours est finale et sans appel.

Article 8 : Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois au Concours. Toute participation additionnelle ne sera pas prise en considération.

Article 9 : Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles qu'elles soient, entraînera l'élimination pure et simple des Participants concernés.

Article 10 : Les gagnants seront au nombre de 6 (six) et auront de ce fait le privilège de voir leur nom et leur prénom apparaître sur une double page au sein de la première édition du tome 3 de la série Illuminae d'Amie Kaufman et Jay Kristoff publiée par l'Organisateur.

Afin de valider leur sélection en tant que gagnants les Participants tirés aux sorts devront impérativement communiquer à l'Organisateur les éléments suivants :

- 1) **Une photocopie de leur pièce d'identité ;**
- 2) **Le document d'autorisation repris en dernière page du présent Règlement dûment complété.**

Les Participants sélectionnés en tant que gagnants potentiels seront avisés par le biais d'un courriel de la part de l'Organisateur. A défaut de fournir les deux éléments repris ci-avant à l'Organisateur dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de l'envoi du courriel de sélection par l'Organisateur, ce dernier se réserve le droit d'invalider la participation concernée et de sélectionner un nouveau Participant en tant que gagnant potentiel.

Dans l'hypothèse où ils sont désignés comme gagnants, les Participants autorisent l'Organisateur à utiliser leurs nom et prénom dans toute communication relative au présent Concours.

Article 11 : En aucun cas, le gain ne sera converti en espèces ou échangé contre un autre gain.

Article 12 : Le Concours n'est ni organisé, ni parrainé par les réseaux sociaux Facebook, Instagram ou Twitter qui ne sont aucunement associés à ce présent Concours. La responsabilité directe ou indirecte de Facebook, Instagram ou Twitter ne pourra dès lors être engagée d'aucune manière. Les informations fournies par les Participants dans le cadre du Concours sont fournies à l'Organisateur uniquement, et non à Facebook, Instagram ou Twitter.

Article 13 : Le traitement des données personnelles des Participants est soumis à la législation belge sur la protection de la vie privée.

Ces données sont récoltées et conservées par les Editions Casterman et sont uniquement destinées à être utilisées pour la gestion des Participants dans le cadre du Concours.

Les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en s'adressant aux Editions Casterman.

Article 14 : Les coordonnées et contacts de l'Organisateur sont les suivants :

Editions Casterman s.a.
Cantersteen 47/4
1000 Bruxelles
Belgique

N° d'entreprise : 0466.745.984

Téléphone : 0032(0)2 209 83 00

Fax : 0032(0)2 209 83 01

Courriel : communication@casterman.com

Article 15 : Le règlement est disponible en ligne et peut être envoyé sur simple demande écrite au auprès des Editions Casterman, Cantersteen 47/4 – 1000 Bruxelles, Belgique ou via communication@casterman.com.

Article 16 : Toute participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 17 : Le Concours est soumis au droit belge. Pour toute contestation concernant son application ou son interprétation, seuls les tribunaux de Bruxelles seront compétents.

AUTORISATION

Je soussigné(e)

..... (nom et prénom)

domicilié(e) à

..... (adresse complète):

autorise par la présente la société Editions Casterman S.A. dont le siège social est au 47/4 Cantersteen à 1000 Bruxelles, Belgique, à reproduire sans aucune contrepartie de quelque nature que ce soit mon nom et mon prénom sur une double page du tome 3 de la série Illuminae publié par les Editions Casterman en cas de sélection de ma participation au concours organisé dans le cadre de la sortie de cet ouvrage.

Cette autorisation est valide pour toute la durée d'exploitation de l'ouvrage susmentionné par les Editions Casterman.

Je déclare par la présente être âgé(e) d'au moins 18 ans et détenir la capacité juridique en vue d'octroyer la présente autorisation. Dans le cas contraire, afin d'être valide la présente autorisation doit être également complétée par l'un de mes représentants légaux :

NOM et Prénom :

Qualité (père/mère/tuteur) :

Domicile :

Signature :

Signature du Participant :